Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 48 (2001)

Heft: 2

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Protection de la population et cantons

La méthode qui consiste, pour la Confédération, à augmenter les compétences des cantons en matière de protection civile, est une façon subtile de remettre à ceux-ci le «bébé et... l'eau du bain». En d'autres termes, même si un article de la future loi prévoit que la Confédération est garante de l'unité de doctrine, il sera bien difficile pour elle de l'assumer. Il suffit de se souvenir d'un passé récent où, possédant la haute main en ce qui concerne la formation, l'équipement, le matériel, etc., on a tout de même assisté à la mise en place de systèmes cantonaux et communaux. Juste retour des choses, direz-vous.

Mais n'est-on pas en train de vider la protection civile de sa substance, au profit d'un système basé sur la seule capacité financière des cantons (et des communes, sur qui rejaillira la facture finale)? Les petites phrases relevées dans le condensé du projet: «Le nouveau mode de financement en fonction des compétences laisse une marge de manœuvre aux cantons et aux communes. Il leur appartiendra de la mettre à profit pour réduire leurs dépenses» sont significatives. L'intention est, certes, d'éliminer les doublons et d'insister sur les synergies à mettre en œuvre. Pourtant, il sera bien tentant et plus simple pour beaucoup, de se livrer à des coupes supplémentaires dans les dépenses.

Il faut aussi se rendre compte que la mise en place du concept de Protection de la population est d'une grande complexité. Il s'articule autour d'un schéma apparemment simple, dépendant étroitement de la capacité des hommes à se mobiliser autour d'une idée-force, dont on ne peut exclure d'emblée un excès d'affectif. Et lorsque le pathos et l'affect prennent le dessus... Raisons largement suffisantes pour rester attentif et pour s'exprimer à l'occasion de la prochaine mise en consultation du document.

On peut aussi raisonnablement
penser que la conférence des directeurs
de département en charge du dossier
saura prendre la mesure du danger
et trouver les voies et moyens pour
parler d'une seule voix.
Sereinement et hors
de toutes pressions
politiques ou
«lobbyistes».

L'AGPC VEUT S'OUVRIR À TOUS LES PARTENAIRES

Union genevoise de partenaires de la sécurité (UGPS)



L'assemblée approuve provisoirement les changements proposés.

Réunie en assemblée générale extraordinaire, l'Association genevoise pour la protection civile (AGPC) a examiné de nouveaux statuts, dans le dessein de s'ouvrir plus complètement aux partenaires de la future protection de la population.

RENÉ MATHEY

C'est devant une assemblée quelque peu clairsemée que Jean-Charles Dédo a présenté le projet de nouveaux statuts et de la modification de la raison sociale de l'association. Cette ouverture, selon le président, existait déjà lors de la création de l'AGPC. En effet, lors de la fondation de l'USPC en 1954, Genève portait sur les fonts baptismaux une section de l'Union, à l'initiative d'Albert Picot, alors conseiller national.

Il est assez piquant de constater que les partenaires fondateurs étaient alors plus nombreux qu'aujourd'hui. On y découvre presque tout ce que Genève comptait alors comme organisations visant des buts humanitaires, sociaux ou touchant à la protection du pays. On relève les noms de: la Société militaire, la Société des sous-officiers, la Section féminine de la Croix-Rouge, les officiers PA, les S.C.F., les conductrices de la Croix-Rouge, l'Association des sociétés féminines, la Société suisse des entrepreneurs, la S.I.A., les intérêts immobiliers, l'Association des médecins, le Comité central P.C., l'Association des pompiers, les Syndicats chrétiens, la Société des samaritains, les Sauveteurs auxiliaires et la Société des troupes du service de santé.

Mais, coup de tonnerre dans un ciel bleu, ce souci d'ouverture et de dialogue avec l'ensemble des partenaires n'est semble-t-il pas



Jean-Charles Dédo: «La Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers a décidé de démissionner de l'AGPC!...»

partagé, voire compris par les sapeurs-pompiers du canton de Genève. En effet, la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers a décidé, non seulement de ne pas prendre part à l'assemblée de l'AGPC, mais encore de démissionner purement et simplement. Dont acte. Les nouveaux statuts ne modifient en rien les buts de l'association. Il s'agit de les compléter et de créer des passerelles d'information avec l'ensemble des partenaires œuvrant à la sécurité de la population. Quant à la modification de la raison sociale, elle se justifie presque d'elle-même. En effet, quelques associations partenaires sont déjà membres de «l'AGPC» et leurs présidents siègent au Comité.

Après avoir passé les articles en revue, les membres présents décident d'approuver provisoirement ces nouveaux statuts, ainsi que le changement de raison sociale, laissant le soin à la prochaine assemblée générale de décider souverainement.



Présentation des moyens d'intervention rapide.



Alain Feissli, président du Comité directeur, remet les certificats de promotion.

ESPACE RIVIERA

Ensemble pour être plus forts!

Dans une région fortement teintée d'individualisme, l'ORPC Riviera joue la carte de la collaboration, avec succès. Plus de 200 personnes ont suivi son rapport d'activité 2000, marqué par un engagement important au service de la communauté. Christiane Langenberger, conseillère aux Etats et Olivier Durgnat, chef du SSCM ont apporté un éclairage politique et technique.

RENÉ MATHEY

Pour Pierre-Alain Masson, patron de l'ORPC Riviera, le domaine sanitaire a souvent été la pierre d'achoppement de tout le dispositif de secours. C'est maintenant «corrigé» puisque des samaritains de Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier, Montreux et Vevey sont venus renforcer le dispositif de sauvetage de première urgence. Enfin, une section de chiens de catastrophe, composée de huit chiens et de leurs conducteurs sont maintenant stationnés dans les locaux de PCi de Pangires à St-Légier. Ce qui montre bien que le partenariat n'est pas qu'une vue de l'esprit.

En ce qui concerne le dispositif, celui-ci est distribué dans 13 postes d'attente. Ceux-ci sont répartis sur l'ensemble du territoire que couvre l'ORPC Riviera et peuvent être occupés immédiatement. En temps normal, ces constructions sont mises à disposition de différentes sociétés qui les ont utilisées à raison de 3700 nuitées l'année dernière. Un dépôt de vivres non périssables permet de préparer des repas chauds pour quelque 300 personnes, de jour comme de nuit.

Sur le plan des interventions, l'ORPC Riviera est venu renforcer les SDIS de l'ensemble du district sur différents sinistres, sur leur demande, à neuf reprises. Lothar aura nécessité 22 semaines de travail pour 594 personnes. Enfin, pendant deux semaines, quelques milliers de m³ de bois ont été dégagés des rives du lac en collaboration avec la Sagrave, le SIGE et une formation militaire de ponton-

niers. Les engagements de types subsidiaires ne sont pas en reste, puisque 146 astreints ont réalisé 2370 heures en collaboration avec les polices municipales, pour couvrir différentes manifestations. Au total ce sont quelque 27000 heures qui auront été effectuées au profit de la collectivité.

Compte tenu du niveau de collaboration atteint dans la région entre les différents partenaires, Pierre-Alain Masson pense qu'une prochaine étape pourrait être la création d'un organe régional de coordination.

Pour Christiane Langenberger, le rapport de politique de sécurité est particulièrement important pour la protection civile. Les trois éléments sur lesquels s'appuie cette politique sont l'armée, la Protection de la population et le Peace Keeping. Dans ce contexte, l'armée reste un élément prioritaire de notre défense, notamment par le fait que ce ne sont plus tellement les Etats qui nous entourent qui peuvent causer problèmes, mais des «groupuscules» à connotation terroriste fortement armés et très mobiles. Plus près des préoccupations de la Protection de la population et singulièrement de la PCi, le fait est que beaucoup de nations se sont enrichies et d'autres appauvries, créant des tensions sociales. A cela, poursuit Christiane Langenberger, s'ajoutent des guerres, des violations des droits de l'homme ainsi que de graves atteintes à l'environnement. Ceci montre, à l'évidence, que la Suisse devra faire face dans les années à venir à une évolution des flux migratoires et par conséquent du nombre de réfugiés susceptibles de rechercher un abri dans notre pays. «... L'augmentation des catastrophes, surtout d'ordre naturel, montre aussi que les missions de sauvetage et de protection de la PCi seront en augmentation sensible. En effet, plus nous irons vers un amaigrissement des milieux de l'armée, plus l'engagement de la PCi en cas de catastrophe sera important.»

Quant à Olivier Durgnat, il a brossé un rapide état de l'avancement du projet de ProChristiane Langenberger: «...Plus nous irons vers un amaigrissement des milieux de l'armée, plus l'engagement de la PCi en cas de catastrophe sera important.»





Christiane Langenberger et Olivier Durgnat partagent le verre de l'amitié.



Pierre-Alain Masson et Pierre Mermier, président de l'ACVSPC.

tection de la population. Le transfert d'un certain nombre de responsabilités de la Confédération aux cantons n'ira pas sans poser quelques problèmes financiers pour lesquels on ne peut qu'espérer que ceux-ci trouveront des solutions acceptables, sans obérer les capacités d'intervention de la PCi et de l'ensemble des partenaires.

action 2/2001 CANTONS

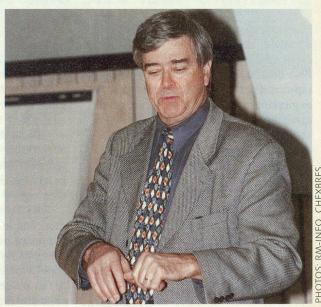




Plus de 90 participants pour ce rapport cantonal.

Franziskus Escher: **«Quand Alto** est déclenché, c'est trop tard; il faut être prêt!»

David Schnyder: «Les communes doivent se demander s'il est possible de centraliser les moyens...»



LA DIMINUTION DES EFFECTIFS ACCÉLÈRE LA RÉGIONALISATION DU VALAIS

Assemblée des présidents de commissions et des chefs OPC

Lors de ce rapport cantonal, il aura beaucoup été question des problèmes que posent la réduction des effectifs et de ceux qui sont engendrés par la régionalisation. De son côté, l'OFPC a informé les participants des nouveaux moyens de transmission à disposition de la PCi.

RENÉ MATHEY

Dlus de 90 personnes ont participé à ce rapport cantonal. Pour David Schnyder, il était important d'y associer les présidents de commissions de PCi comme les chefs OPC, parce que tous les échelons doivent recevoir la même information. Le projet de Protpop prend forme et le plan directeur est prêt. Comme on le sait, souligne le chef de l'Office cantonal, la diminution des effectifs pousse d'une part à la régionalisation,

mais aussi à une meilleure collaboration entre les différents partenaires. Même si les cantons montagnards ont âprement défendu la thèse d'une répartition des effectifs tenant compte des particularités géographiques, la majorité des cantons s'est exprimée et a approuvé les diminutions proposées (pour le Valais, effectif prévu: 3300 personnes au lieu de 16000).

Ce qui ne va pas sans poser de nombreuses difficultés d'adaptation, notamment dans les vallées.

Selon David Schnyder, il serait judicieux que les communes se posent la question d'une centralisation possible des moyens. D'autant que les catastrophes de ces deux dernières années ont bien montré les limites d'une protection civile basée essentiellement sur les forces d'intervention communales. Finalement, l'accent ne devrait pas être mis sur une «perte» de l'autonomie communale programmée par la future Loi fédérale, mais sur le confort qu'apportera une certaine mise en commun des forces. Ainsi, il est plus que jamais souhaitable que des exercices «section de sauvetage – sapeurspompiers» aient lieu chaque année. Même s'il est possible d'utiliser des volontaires pour du travail de déblayage, il faut tout de même se rappeler que la remise en état n'est pas un cas de catastrophe.

Enfin, David Schnyder demande que les communes réfléchissent à la question du: comment intégrer le chef OPC dans l'état-major communal? Ce qui permettra aussi de résoudre les problèmes liés à l'alarme, la mise sur pied, etc. Sur un autre plan, il est question d'un transfert des compétences au canton. Qui dit compétences dit aussi transfert de charges. Dans ce domaine, la prise en charge de l'instruction des astreints coûterait quelque 700000 francs par année au canton

Quant à Michel Karlen, il a mis l'accent sur le service sanitaire. Bien que du domaine de la responsabilité du Service de la santé publique qui devra encore définir les lignes de force, la PCi maintient son service sanitaire. Une fois de plus, les récentes interventions ont bien montré que pour des raisons de sécurité, les formations engagées doivent être autonomes, comme d'ailleurs dans d'autres domaines comme le ravitaillement, le transport, etc. Sur le plan des effectifs, le sanitaire représente aujourd'hui quelque 2000 personnes. Demain, il sera question d'être plus professionnel au front (90 personnes). Ce qui explique que pour remplir les mêmes missions, des contacts ont été pris, par exemple pour le Valais central, avec les médecins du GRIM. Cela débouche déjà sur une collaboration très concrète avec les personnes de la Maison du sauvetage, dont les qualités ne sont plus à démontrer. L'idée n'est plus d'acheminer des blessés le plus rapidement possible à l'hôpital, mais bien de stabiliser les patients sur place, avant d'envisager leur transport.

Alarme et alerte

Pour traiter ce sujet, le Service cantonal a fait appel à un spécialiste de la question, Franziskus Escher, responsable de la forma-

tion auprès de la gendarmerie valaisanne. Pour illustrer le thème central «être prêt», l'orateur a su utiliser des termes simples pour dépeindre des situations compliquées. En deux mots, il s'agit de se préparer et bannir à tout jamais la notion du: «un coup de canon, cent kilos de papier». En cas de situations difficiles, il ne sert à rien de brandir des classeurs. Il faut des planifications simples, s'exercer le plus souvent possible afin de créer des automatismes permettant de garder son sang-froid dans n'importe quelle circonstance. Et de faire lever l'assemblée en demandant à chacun de brandir son porte-monnaie; de remarquer malicieusement que chacun sait, sans réfléchir, où se situe cet attribut essentiel!

Le canton possède un système d'alarme (Alto) et des systèmes d'alerte (Tempo et Aqua).
Pour Franziskus Escher, alarme signifie: c'est trop tard! Quant à l'alerte, cela signifie que l'on possède le temps suffisant à la préparation d'une intervention sur un ou des événements; mais cela signifie aussi qu'il faut avoir reçu une formation suffisante sur le fonctionnement de ces différents réseaux et d'avoir préparé la réaction ou l'action qu'elles supposent.

Enfin, Christian Rey, vice-président de l'USPC, s'est félicité de la direction que prend la collaboration avec les partenaires dans le canton, même s'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les liens. Il a aussi insisté sur cette notion de transfert des compétences de la gestion des services de sécurité aux cantons et de la charge financière que cela représente. Qui, finalement, prendra en charge l'acquisition du matériel et l'équipement des hommes, si ce n'est les communes? Christian Rev s'est encore étonné de constater une diminution aussi importante des effectifs, alors que le chef du département était d'avis de combattre une réduction ne tenant pas compte de critères géographiques. Ce sentiment de malaise est d'ailleurs largement partagé et exprimé dans une lettre adressée par le président de la section valaisanne de l'USPC à Jean-René Fournier, chef du DSI.

HIPO AG

Rugghölzli/Busslingen Postfach64 5443 Niederrordorf



Lösungen für den Bevölkerungsschutz

VM VoiceManager

Version 2.0

Die einfache Lösung für:

- > Feuerwehralarm
- Voice Messages
- > Gemeindeführungsstabs-Alarm
- Polizei-Einsatzbefehl
- Samariter-Aufgebot
- > Zivilschutzalarm

Verwaltungsprogramme für:

- > Zivilschutzstelle
- > Feuerwehr

Ich möchte mehr wissen über die einfache Software! Tel: 056 / 496 66 33 Fax: 056 / 496 35 87 E-Mail: hipoag@smile.ch

Le rythme à votre poignet!

La nouvelle montre-bracelet de l'USPC est un produit suisse. Elégante avec ses chiffres noirs sur fond gris argent, son boîtier est métallique. Elle donne non seulement l'heure exacte, mais indique aussi la date. Protégée contre les projections d'eau, elle se pare d'un bracelet bleu marine en cuir. Le logo bleu et orange de la protection civile est du plus bel effet.

Le prix s'entend par pièce, plus 7,6 % de taxe sur la valeur ajoutée et frais de port.



Commandes:

Union suisse pour la protection civile Case postale 8272, 3001 Berne Tél. 031 381 65 81, Fax 031 382 21 02